



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE

LA RÉPUBLIQUE EN ACTES

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL À L'ÉGALITÉ ET À LA CITOYENNETÉ

Dossier de presse

26 OCTOBRE 2015
LES MUREAUX, YVELINES



I ÉDITORIAL

La République, ce sont des actes. Pour tous, sur l'ensemble du territoire.

Face aux inégalités territoriales, aux difficultés frappant nombre de nos concitoyens qui se sentent relégués, entravés dans leurs projets ; face au chômage de masse, notamment des jeunes, à l'insécurité, aux trafics, à la montée des communautarismes, il faut poursuivre et amplifier l'action de l'État. C'est à force de volontarisme, de cohérence, de lucidité et de responsabilité que l'on parvient à faire changer les choses.

Discours de vérité et action déterminée : telle est notre exigence, celle du Gouvernement et celle du président de la République.

Bien sûr, il faut du temps. Rien n'est simple. Il s'agit de transformer la ville, d'améliorer concrètement les conditions de vie de millions de nos concitoyens. Ils attendent beaucoup des pouvoirs publics. Et ils ont raison.

Répondre à cette attente dans la durée, dans la transparence de l'action, c'est le sens de ce Comité interministériel « Égalité et Citoyenneté : La République en actes ». Il a vocation à se réunir régulièrement.

Le 6 mars dernier, nous nous sommes fixés des priorités d'actions. Elles se traduisent par 60 mesures, notamment pour l'école, le logement, l'égalité professionnelle, la laïcité, l'apprentissage du français, la mixité, la citoyenneté, ou encore la création d'entreprise parce que, dans les quartiers, il y a de nombreux talents, et une soif de réussir.

Neuf mois après, il s'agit de rendre compte de ce qui a été réalisé et d'amplifier la dynamique autour de trois mots d'ordre : casser les logiques de ségrégation et d'apartheid, lutter contre les discriminations et prévenir les phénomènes de repli et de radicalisation.

Agir, c'est aussi faire le choix de l'innovation par l'expérimentation. 10 sites pilotes seront choisis pour inventer de nouvelles méthodes de travail, plus efficaces, plus cohérentes.

L'État peut beaucoup. Mais il ne réussira pas sans le concours, sans l'adhésion, sans la confiance des premiers concernés : les habitants, les associations, les élus. C'est à une nouvelle mobilisation, à une mobilisation plus forte, qu'il faut donc appeler.

Manuel Valls
Premier ministre

| 10 ANS DE POLITIQUE DE LA VILLE

DES QUARTIERS TRANSFORMÉS

Programme national de rénovation urbaine (PNRU), 10 ans après :

- > 500 quartiers et 400 conventions signées
- > 4 millions d'habitants concernés
- > 48 milliards d'euros de travaux générés
- dont 12,350 milliards d'euros de subventions de l'Agence nationale de rénovation urbaine (Anru)
- > 1 milliard d'euros versés en moyenne annuelle
- > 70 % des opérations de rénovation urbaine livrées
- > Fin 2015 : achèvement de tous les engagements du PNRU

En 10 ans ...

- > 136 000 logements reconstruits
- > 320 000 logements réhabilités
- > 355 000 logements résidentialisés
- > 151 000 logements démolis

90 000 ménages relogés à la fin du PNRU

- > 71 250 ménages relogés dans 285 projets
- > 53 % des ménages relogés hors site
- > 35 % des ménages relogés dans un logement neuf

Et aussi ...

- > Des espaces publics aménagés dans la quasi-totalité des projets de rénovation urbaine (PRU) : parcs, jardins, places, espaces publics, aires de jeux, parkings, voies...
- > Des équipements publics dans la quasi-totalité des PRU : scolaires, sociaux, culturels, administratifs et sportifs
- > Des équipements commerciaux prévus dans la moitié des PRU
- > 2/3 des logements reconstitués après démolition portent un label Haute Performance Énergétique
- > Des quartiers reconnectés au reste de l'agglomération, avec de nouveaux moyens de transports

Le PNRU, un levier pour l'emploi

L'Anru a adopté en 2005 une « charte nationale d'insertion qui intègre dans le PNRU les exigences d'insertion professionnelle des habitants des zones urbaines sensibles (Zus) »

- > Plus de 56 000 bénéficiaires, dont 64 % issus des Zus
- > 3/4 des bénéficiaires ne sont plus en recherche d'emploi six mois après leur premier contrat
- > Aujourd'hui, la généralisation de ces clauses permet de diversifier les bénéficiaires et de toucher plus de femmes
- > 21 millions d'heures d'insertion réalisées

UN LIEN SOCIAL RENFORCÉ



LES 5 RÉGIONS ET DÉPARTEMENTS LES PLUS CONCERNÉS



Programme de réussite éducative

De 2005 à 2015, 1,1 million d'enfants bénéficiaires

35 000
JEUNES

ISSUS DES
QUARTIERS
PRIORITAIRES
EN



emplois **d'avenir**

DEPUIS 2012

GARANTIE JEUNES

28 000 bénéficiaires

dont plus de
5 000
Jeunes

ISSUS DES QUARTIERS PRIORITAIRES
EN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ
VERS L'AUTONOMIE ET LA VIE ACTIVE

DEPUIS 2013

3 ANS D' ACTIONS DU GOUVERNEMENT EN FAVEUR DES HABITANTS DES QUARTIERS

CONCERTATION NATIONALE, « QUARTIERS, ENGAGEONS LE CHANGEMENT »

Octobre 2012 - Janvier 2013

Sous la tutelle de François Lamy, ministre délégué à la Ville : 100 heures de réunions, 4 rencontres avis citoyens (Bobigny, Rennes, La Seyne-sur-Mer, Strasbourg), 1 600 participants, 700 contributions dans les cahiers d'acteurs.

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DES VILLES

19 février 2013

Le Premier ministre annonce 27 propositions d'actions largement fondées sur les préconisations formulées dans le cadre de la concertation nationale « Quartiers, engageons le changement ».

PROMULGATION DE LA LOI DE PROGRAMMATION POUR LA VILLE ET LA COHÉSION URBAINE

24 février 2014

Ce texte inscrit le principe fondamental de co-construction de la politique de la ville avec les habitants, la redéfinition des quartiers prioritaires à partir du critère unique de concentration urbaine de pauvreté, un contrat urbain global à l'échelle intercommunale, un nouveau programme national de rénovation urbaine.



PRÉSENTATION DU PROJET DE LOI EN CONSEIL DES MINISTRES ET DÉBAT PARLEMENTAIRE

2 août 2013 - Automne 2013

François Lamy présente son projet de loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

1 500 QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (QPV) IDENTIFIÉS

17 juin 2014

Najat Vallaud-Belkacem, ministre en charge de la Ville, dévoile la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville.

1 500 quartiers prioritaires en métropole et en Outre-Mer dans 820 communes se substituent aux 2 500 quartiers en contrat urbain de cohésion sociale (Cucs).

LANCEMENT DU NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU) PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

16 décembre 2014

L'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) et ses partenaires, notamment Action Logement, engagent 5 milliards d'euros permettant de réaliser un investissement de 20 milliards d'euros dans les dix prochaines années pour transformer 400 quartiers (200 quartiers d'intérêts national qui concentrent les plus grandes difficultés sociales et urbaines + 250 quartiers d'intérêt régional, soit 2 millions d'habitants).

Engagement n°27 de François Hollande

SIGNATURE DES 1^{ERS} CONTRATS DE VILLE

Janvier 2015

Patrick Kanner, ministre chargé de la Ville, et Myriam El Khomri, secrétaire d'État à la politique de la ville, signent les premiers contrats de ville de nouvelle génération. Document unique, le contrat de ville est conclu à l'échelle intercommunale et traite des actions en faveur de la cohésion sociale, des interventions sur le cadre de vie et le renouvellement urbain, du développement économique et de l'emploi.



ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA NOUVELLE GÉOGRAPHIE D'INTERVENTION

1^{er} janvier 2015

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) se substituent aux zones urbaines sensibles. Les zones franches urbaines (ZFU) sont refondues en « 100 territoires entrepreneurs ». 77 des 80 zones de sécurité prioritaires (ZSP) sont opérationnelles dans des QPV, de même que 80 % des réseaux de l'éducation prioritaire (REP) et 99 % des REP+.

« LA RÉPUBLIQUE EN ACTES », LE COMITÉ INTERMINISTÉRIEL POUR L'ÉGALITÉ ET LA CITOYENNETÉ (CIEC)

6 mars 2015

Le Comité interministériel pour l'égalité et la citoyenneté du 6 mars 2015 décline 60 mesures qui complètent l'action gouvernementale pour les quartiers menée depuis 2012.

TOUS LES CONTRATS DE VILLE SIGNÉS

Fin 2015

437 contrats de ville auront été signés par les partenaires.

I UNE DYNAMIQUE LANCÉE

Le Comité interministériel « Égalité Citoyenneté », qui s'est tenu le 6 mars 2015, a permis d'engager une nouvelle étape de nos politiques publiques pour améliorer la situation des quartiers. Au terme de cette réunion, 60 mesures avaient été prises pour compenser les handicaps de ces territoires et mieux mobiliser leurs atouts.

En réunissant, ce 26 octobre, un second comité interministériel « Égalité et Citoyenneté : la République en actes », le Gouvernement fait un bilan du suivi des engagements pris et annonce 5 nouveaux blocs de mesures pour amplifier le mouvement lancé en mars. 17 ministres du Gouvernement sont réunis autour du Premier ministre.

LE BILAN D'ÉTAPE

Sur 60 mesures :

- 19 ont atteint l'objectif assigné le 6 mars ;
- 32 sont en cours de déploiement ;
- 9 seulement sont en cours de lancement.

La dynamique est bien engagée. En particulier, les actions en faveur de la laïcité, de la citoyenneté, de l'apprentissage du français dans l'Éducation nationale ont été lancées, les dispositifs « 2^e chance » ont été déployés, l'Agence de développement économique France entrepreneur et la Grande école du numérique ont été créées. 50 millions d'euros de crédits supplémentaires ont, par ailleurs, été alloués en faveur des associations dans les quartiers.

Détails de l'avancement des mesures sur www.gouvernement.fr/CIEC

5 NOUVELLES MESURES POUR AMPLIFIER LE MOUVEMENT

- Lutter contre les ségrégations
- Lutter contre les discriminations
- Faciliter les relations forces de sécurité-population
- Prévenir la radicalisation
- Nommer des délégués du Gouvernement sur 10 sites pilotes

LUTTER CONTRE LES SÉGRÉGATIONS

> DANS LE LOGEMENT

MODERNISER ET PILOTER LA POLITIQUE D'ATTRIBUTION

La politique d'attribution des logements sociaux, aujourd'hui trop complexe et cloisonnée, contribue à pérenniser des inégalités dans l'occupation du parc social entre les territoires. Un cadre national ambitieux, confiant à l'échelon intercommunal l'élaboration de la politique d'attribution, doit permettre d'améliorer la mixité sociale à l'échelle des quartiers et des immeubles.

Le projet de loi Égalité et Citoyenneté définira notamment les principes devant guider le relogement des ménages les plus pauvres, en favorisant la mixité sociale. En cours de concertation, il sera présenté en conseil des ministres en février 2016, pour un examen au Parlement au printemps.

REVOIR LA POLITIQUE DES LOYERS DANS LE PARC SOCIAL POUR DIVERSIFIER L'OCCUPATION DES IMMEUBLES

La fixation actuelle du loyer en fonction du financement d'origine constitue un facteur de rigidité, tant pour la gestion du parc social que pour la conduite d'une politique en faveur de la mixité sociale.

Les bailleurs sociaux auront, sous certaines conditions, davantage de liberté pour fixer les loyers des logements sociaux, afin de répondre aux objectifs de mixité sociale tels que définis par la stratégie intercommunale. Ces dispositions seront inscrites dans le projet de loi.

CONSTRUIRE DES LOGEMENTS SOCIAUX DANS LES COMMUNES DÉFAILLANTES ET RECONSTRUIRE HORS DES QUARTIERS

Dans les communes carencées, la concertation avec les collectivités territoriales devra a minima aboutir, avant la fin de l'année, à la mise en place de **contrats de mixité sociale**, qui préciseront les moyens que la commune s'engage à mobiliser pour atteindre ses objectifs. Si la commune refuse de signer le contrat de mixité sociale, des moyens coercitifs seront mis en œuvre pour faire émerger des opérations.

À ce jour, les deux tiers des maires concernés se sont engagés dans cette démarche. Par ailleurs, plusieurs préemptions ont été réalisées depuis le Cied. Pour aller plus loin, afin de renforcer l'efficacité de la loi SRU, tant sur les obligations en matière de production que sur la procédure de carence, des dispositions législatives seront proposées dans le cadre du projet de loi Égalité et Citoyenneté.

1. À Vence (06), pour la réalisation de 55 logements, dont 21 sociaux ou à Agde (34) pour la réalisation de 30 logements sociaux. Autres villes concernées : Barberaz (73), Neuilly-sur-Seine (92), Saint-Maur-des Fossés (94), Ormesson-sur-Marne (94) et Périgny-sur-Yerres (94) ;

Un permis a été délivré par le préfet à Menton (06) en juin 2015 pour la réalisation de logements ;

Une participation financière a été imposée par le préfet à la commune de Grasse (06) pour la réalisation de 17 logements sociaux en mai 2015 ;

Des logements vacants dans le parc privé ont été mobilisés pour loger des familles éligibles au logement social, comme par exemple 21 logements à Saint-Maur-des-Fossés.

En parallèle, **les préfets de départements se substitueront aux maires ne respectant pas leurs obligations au regard de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain** (dite loi SRU). Une première liste de 36 communes carencées ayant refusé de signer un plan de mixité sociale, et dans lesquelles l'État va se substituer aux maires, figure ci-dessous.

Dans ces communes, le préfet :

- préemptera des terrains et des logements ;
- délivrera des permis de construire en lieu et place des maires ;
- mobilisera des logements vacants dans le parc privé.

Liste des communes carencées en logements sociaux

Aquitaine

- Le Pian-Médoc (33)

Île-de-France

- Gournay-sur-Marne (93)
- Maisons-Laffitte (78)
- Montlignon (95)
- Neuilly-sur-Seine (92)
- Ormesson-sur-Marne (94)
- Périgny-sur-Yerres (94)
- Saint-Maur-des-Fossés (94)
- Yerres (91)

Languedoc-Roussillon

- Canet-en-Roussillon (66)
- Les Angles (66)
- Saint-Georges-d'Orques (34)
- Saint-Privat-des-Vieux (30)
- Villeneuve-lès-Béziers (34)

Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Carqueiranne (83)
- Carry-le-Rouet (13)
- Contes (06)
- Eguilles (13)
- Fréjus (83)
- Gémenos (13)
- La Crau (83)
- Le Cannet (06)
- Le Castellet (83)
- Les Pennes-Mirabeau (13)
- Lorgues (83)
- Mimet (13)
- Pégomas (06)
- Pernes-les-Fontaines (84)
- Plan-de-Cuques (13)
- Saint-Saturnin-lès-Avignon (84)
- Solliès-Toucas (83)

Rhône-Alpes

- Charbonnières-les-Bains (69)
- Chazay-d'Azergues (69)
- Collonges-sous-Salève (74)
- Reyrieux (01)
- Saint-Jorioz (74)

Liste émanant d'une analyse fine de la situation de chacune des communes carencées, tenant compte des contraintes objectives et des efforts réalisés.

Une seconde liste sera publiée au premier semestre 2016.

LUTTER CONTRE LES SÉGRÉGATIONS

> AU COLLÈGE

Pour améliorer la mixité sociale des publics scolarisés au sein des établissements, le code de l'Éducation prévoit dorénavant que « lorsque cela favorise la mixité sociale, un même secteur de recrutement peut être partagé par plusieurs collèges publics situés à l'intérieur d'un même périmètre de transports urbains ». **La définition de secteurs communs à plusieurs collèges**, avec les collectivités territoriales volontaires, peut permettre une véritable avancée en globalisant la répartition d'un ensemble d'élèves entre plusieurs collèges.

D'ici la fin 2015, cette démarche sera déployée dans un minimum de 10 territoires pilotes. Les académies et les collectivités finaliseront le dispositif adapté à leur territoire en concertation avec la communauté éducative, les parents d'élèves et les habitants concernés, avec l'objectif que les décisions opérationnelles puissent intervenir au premier trimestre 2016 pour être effectives à la rentrée 2016.

LUTTER CONTRE LES SÉGRÉGATIONS

> PAR LA CULTURE

METTRE LE RÉSEAU DES CONSERVATOIRES AU CŒUR DE LA POLITIQUE D'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION ARTISTIQUES POUR TOUS LES JEUNES

À partir de 2016, le ministère de la Culture et de la Communication va redéfinir ses modalités d'intervention auprès de 450 conservatoires classés par l'État et mobiliser des financements nouveaux (13,5 millions d'euros, soit +8 millions d'euros au projet de loi de finances pour 2016), outre les crédits d'éducation artistique et culturelle dont les conservatoires bénéficient déjà (environ 2 millions d'euros / an).

Cette nouvelle politique doit permettre d'accueillir plus de jeunes, d'origines sociales plus diverses, parmi les 300 000 élèves inscrits chaque année. Une **aide nouvelle en faveur des familles les plus modestes** sera expérimentée pour les aider à emprunter ou à acquérir un instrument de musique pour leurs enfants.

L'enjeu est également d'assurer une meilleure couverture territoriale, en particulier dans les quartiers prioritaires. Le « plan conservatoires » permettra d'accompagner les conservatoires dont le projet comporte un volet ambitieux en faveur de la jeunesse, de la diversité artistique et culturelle, de l'irrigation culturelle des territoires et du développement des pratiques collectives.

Cette nouvelle politique s'inscrit en complément de dispositifs de pratiques artistiques collectives dans les quartiers prioritaires, comme celui développé en musique par l'association « Orchestre à l'École » ou encore le programme Demos (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale). D'ici 2018, ce sont ainsi 30 orchestres dans 30 territoires prioritaires qui seront déployés : 3 000 jeunes pourront ainsi apprendre et pratiquer la musique classique.

FAVORISER LA RECONNAISSANCE ET LE DÉVELOPPEMENT DES CULTURES URBAINES

Les cultures urbaines et le hip-hop, bien que présents depuis plus de trente ans en France, demeurent pour partie en marge des institutions culturelles, alors même qu'ils constituent une part importante des pratiques culturelles des jeunes.

Le ministère de la Culture et de la Communication souhaite donc mieux accompagner les acteurs des cultures urbaines et reconnaître leur place entière dans les politiques culturelles. Plusieurs actions sont lancées :

- la **création d'un diplôme national supérieur professionnel (DNSP) de danse hip-hop** qui doit permettre la professionnalisation des danseurs dans ce domaine ;
- le **soutien à la réalisation d'œuvres réalisées par des artistes de street-art dans le cadre de la commande publique** en 2015 et 2016 ;
- le **soutien au développement du « Buzz Booster »**, dispositif dédié au repérage de jeunes talents du rap.

Dans la continuité de cette démarche et en complément d'autres actions à venir, le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, soutiendront au printemps 2016 la **création d'un grand évènement national dédié aux cultures urbaines et au hip-hop**. Cette manifestation annuelle se fixe pour objectif de donner une visibilité et une reconnaissance nationales aux cultures urbaines et au hip-hop auprès de tous les publics et dans tous les territoires.

LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

La Constitution « assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion » et la loi a fait de la discrimination un délit.

La mise en place de l'action de groupe par le projet de loi « Justice du XXI^e siècle », qui va être examiné en première lecture le 4 novembre prochain au Sénat, renforcera les possibilités d'agir des citoyens face aux pratiques discriminatoires. 3 nouvelles mesures sont décidées aujourd'hui.

UNE CAMPAGNE NATIONALE DE TESTING SUR LES DISCRIMINATIONS À L'EMBAUCHE ET DANS LE MONDE DU TRAVAIL

Dès fin 2015, une campagne de testing à l'embauche à grande échelle sera lancée. Un échantillon d'entreprises de plus de 1 000 salariés sera testé sur un nombre significatif d'offres d'emploi qu'elles publient, en veillant à ce qu'elles relèvent de métiers et de secteurs variés.

Cette campagne se déroulera au premier semestre 2016 et la synthèse des résultats fera l'objet d'une publication mi-2016. Un dialogue sera engagé par le Gouvernement avec chacune des entreprises testées pour en tirer les enseignements.

OUVRIR LES ÉCOLES DE SERVICE PUBLIC

Chacune des 75 écoles qui préparent à l'accès à la fonction publique devra proposer **un programme de renouvellement des origines sociales de ses élèves** d'ici le 30 juin 2016, pour une mise en œuvre progressive à la rentrée 2016. Ce programme s'appuiera sur un diagnostic portant sur l'origine socio-économique des élèves et fixera un objectif de diversification de recrutement. Il pourra inclure des dispositifs du type : développement de l'apprentissage, mobilisation des classes préparatoires intégrées (CPI), et toute autre modalité qui sera proposée par les écoles.

ACCOMPAGNER L'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les catégories sociales les plus favorisées continuent à être fortement surreprésentées dans notre système d'enseignement supérieur. Au-delà des actions déjà engagées depuis 2012 pour réduire les inégalités sociales d'accès à l'enseignement supérieur, les mesures d'accompagnement pour préparer la poursuite d'études, en particulier pour les élèves issus des milieux modestes, seront renforcées.

Des parcours d'excellence vers l'enseignement supérieur seront mis en place pour les collégiens de Réseau d'éducation prioritaire (REP+) et les lycéens professionnels. Sur la base de l'expérience réussie du dispositif PEI (Programme d'études intégrées) initié par Sciences Po Lille et porté maintenant par le réseau des Instituts d'études politiques (IEP), un cahier des charges national sera établi pour

permettre la mise en place, d'ici la rentrée 2017 et dans les **350 collèges REP+**, de parcours d'excellence conduisant des collégiens de 3^e volontaires à préparer leurs poursuites d'études et l'accès à l'enseignement supérieur.

Un délégué ministériel aux parcours d'excellence sera désigné pour conduire les partenariats autour de cette démarche avec les établissements scolaires, les établissements d'enseignement supérieur, les grandes associations partenaires du ministère, les collectivités territoriales, ou encore les branches professionnelles. Il suivra la mise en œuvre des expérimentations qui seront engagées à la rentrée 2016, en vue d'une généralisation dans les 350 collèges REP+ d'ici à la rentrée 2017.

FACILITER LES RELATIONS ENTRE LES FORCES DE SÉCURITÉ ET LE PUBLIC LORS DES INTERVENTIONS DE POLICE

PASSER DE L'EXPÉRIMENTATION À LA DOTATION DE DROIT COMMUN EN MATIÈRE DE CAMÉRAS-PIÉTONS ET PRÉVOIR UNE BASE LÉGISLATIVE POUR ENCADRER LEUR EMPLOI ET LA CONSERVATION DES IMAGES

Les progrès réalisés en matière de communication opérationnelle des forces de police sur leurs interventions, notamment par le recours croissant aux réseaux sociaux, ou aux dispositifs partenariaux des zones de sécurité prioritaires, facilitent la compréhension de leur action par la population.

Lancée en avril 2013, en même temps que d'autres mesures visant à faciliter les relations entre la police et la population (fin du caractère systématique des palpations de sécurité, révision du code de déontologie, accès direct des citoyens aux corps d'inspection, port apparent du matricule), **l'expérimentation du port des caméras-piétons est un succès reconnu par tous.**

Dans un contexte de violences croissantes commises à l'encontre des agents publics, le recours à l'enregistrement vidéo et sonore objective les faits en cas de recours à la coercition proportionnée. Il joue un rôle dissuasif dans la montée des tensions et aide dans de nombreux cas à prévenir le passage à l'acte violent. Il facilite la gestion des interventions.

Le recours expérimental aux caméras-piétons a été développé en France : 961 dans la police et 573 dans la gendarmerie à ce jour. Il s'agit désormais de **faire de la caméra-piéton un équipement de droit commun des patrouilles et unités de police et de gendarmerie en intervention opérationnelle.** Un statut législatif sera déterminé afin d'encadrer les conditions d'usage des caméras-piétons et les conditions de traitement des vidéos. Afin de garantir les droits individuels en matière de captation et de conservation, les dispositions nécessaires seront intégrées au projet de loi Égalité et Citoyenneté.

PRÉVENIR LA RADICALISATION

Le Gouvernement dispose désormais d'un arsenal juridique renouvelé pour lutter contre le phénomène de radicalisation violente. Il faut le compléter par **une action globale de prévention** impliquant l'ensemble des institutions investies dans le champ des politiques sociales.

Les mesures suivantes ont été décidées dans cette perspective :

Dans le domaine de la formation

- Systématiser les modules de prévention de la radicalisation dans les formations initiales et continues offertes par les écoles du service public, sur la base d'un cahier des charges unique (grandes écoles, Écoles supérieures du professorat et de l'éducation, Instituts régionaux d'administration...).
- Construire un partenariat avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) pour étendre ce dispositif aux collectivités territoriales et aux acteurs de la politique de la ville.
- Améliorer la formation des travailleurs sociaux et des bénévoles à la transmission des valeurs républicaines et à la prévention des dérives radicales conformément aux engagements pris dans le cadre du Plan d'action interministériel en faveur du travail social et du développement social.

En matière de pilotage et de gouvernance

- Mettre la prévention de la radicalisation à l'ordre du jour des prochains comités de pilotage des contrats de ville et des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance.
- Associer les délégués du préfet à la prévention de la radicalisation ; ils ont vocation à assurer un rôle d'interface entre les cellules de suivi préventives des préfets et le niveau local afin en particulier de favoriser une plus grande articulation avec les actions menées dans le cadre des contrats de ville.

Le Secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance (SG CIPD) devient **Secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation** (SG CIPD-R).

Vers les associations

- Soutenir les initiatives associatives visant à mieux faire connaître le phénomène (séminaires, rencontres...).
- Mettre en place un accompagnement renforcé pour les associations qui seraient confrontées à des difficultés liées à la radicalisation de certains de leurs dirigeants, professionnels et/ou adhérents.

En direction des familles

- Mettre en place des actions de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles directement concernées (sensibilisation, aide à la parentalité, prévention par les pairs).
- Mobiliser les Caisses d'allocations familiales (Caf) dans la lutte contre la radicalisation (formation des agents, mise en place d'actions de prévention).
- Mobiliser les réseaux associatifs nationaux (constitution d'un groupe de référence national réunissant les fédérations d'associations et d'organismes intervenant auprès des parents et des enfants pour sensibiliser, recenser et diffuser les bonnes pratiques).

Dans le domaine des droits des femmes

- Renforcer la sensibilisation et la formation des réseaux Droits des femmes
- Soutenir les projets innovants en matière d'insertion et d'accès aux droits des femmes dans les territoires.

NOMMER DES DÉLÉGUÉS DU GOUVERNEMENT SUR 10 SITES PILOTES

ALLER PLUS LOIN, PLUS VITE, PLUS FORT

2016 sera la première année de mise en œuvre pleine des contrats de ville. Leur ambition est de rénover l'action publique dans les quartiers, pour qu'elle soit partenariale, cohérente, efficace. Les habitants attendent qu'elle produise des résultats dans leur quotidien. Dans les 1 500 quartiers de la politique de la ville, l'acuité des difficultés sociales, économiques et sécuritaires, et l'urgence qui s'attache à les résoudre, conduisent à expérimenter une nouvelle méthode de travail, pour obtenir plus rapidement et durablement des résultats visibles et tangibles pour les habitants.

EXPÉRIMENTER UNE NOUVELLE MÉTHODE DE TRAVAIL LOCAL

La réforme de la politique de la ville se construit depuis 2012 dans une démarche partenariale et expérimentale. En 2016, une dizaine de sites expérimenteront, dans le cadre du contrat de ville, une autre manière de construire et de faire l'action publique, pour lui donner davantage de sens et de souffle. L'objectif est de mieux cibler les priorités d'intervention, faire émerger et d'accompagner les démarches innovantes, valoriser toutes les compétences locales et redonner toute leur place aux forces vives (acteurs économiques, associatifs et habitants).

Une *task force* sera constituée par le préfet, en lien avec le maire et le président de l'intercommunalité. Elle interviendra sur des projets spécifiques à l'échelle d'un quartier, identifiés localement comme prioritaires, et pour lesquels des résultats seront attendus dans un calendrier accéléré. Elle mobilisera, à cet effet, des moyens d'intervention dédiés. À chaque étape du processus, les habitants du quartier seront associés.

La responsabilité du pilotage opérationnel au quotidien des interventions et des projets de la *task force* sera confiée à un **Délégué du Gouvernement** rattaché au préfet, en liaison avec les collectivités territoriales concernées, et chargé de :

1. **coordonner l'action des services de l'État et de ses opérateurs**, pour véritablement territorialiser la mobilisation du droit commun et des crédits spécifiques de la politique de la ville à l'échelle du quartier concerné, c'est-à-dire à un niveau infra-communal ;
2. **apporter un appui et une expertise aux collectivités territoriales et à leurs groupements**, pour faciliter la mobilisation de leurs moyens propres d'intervention et contribuer à la réalisation des projets ;
3. **organiser le dialogue avec les habitants et la co-construction de l'action publique**, en s'appuyant sur les conseils citoyens ainsi que, le cas échéant, sur les maisons du projet dans le cadre des opérations de renouvellement urbain du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) ;
4. **promouvoir des pratiques innovantes**, en s'appuyant notamment sur une équipe de ressources pluridisciplinaire (architectes, urbanistes, économistes, experts de la santé, de la sécurité, ...) ;
5. **coordonner au plus près**, optimiser et veiller au respect des calendriers des projets.

Cette expérimentation sera suivie au niveau national par une personnalité missionnée par le Premier ministre, en lien avec le Conseil national des villes et l'Observatoire national de la politique de la ville. Une feuille de route, avec la liste des territoires retenus et les noms des personnalités missionnées, sera remise avant la fin de l'année. Un premier bilan national sera réalisé d'ici un an.

D'ores et déjà 3 sites se lanceront dans l'expérimentation à Trappes (Yvelines) / Quartier des Merisiers-Plaine de Neauphle, à Mulhouse-Illzach (Haut-Rhin) / Quartier intercommunal Drouot-Jonquilles et à Avignon (Vaucluse) / Quartier Monclar-Rocade Sud.

UN NOUVEAU CONSEIL NATIONAL DES VILLES

UNE INSTANCE NATIONALE

PLACÉE
AUPRÈS DU
PREMIER
MINISTRE

UN LIEU INDÉPENDANT DE
RÉFLEXION, CONCERTATION,
PROPOSITION,
EXPÉRIMENTATION ET
INTERPELLATION

64 MEMBRES
R É P A R T I S
EN 4 COLLÈGES

CONSULTÉE SUR
LES PROJETS DE LOI
QUI CONCERNENT
DIRECTEMENT
LA POLITIQUE DE LA VILLE

Au travers de ses propositions, avis ou recommandations, le CNV concourt à la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de la ville tant dans les domaines de l'habitat que du cadre de vie, de l'éducation, de la santé ou encore de la prévention de la délinquance.

Depuis 2015, il est aussi chargé du suivi des mesures prises en matière de lutte contre les discriminations.

UN **RELAIS** ENTRE LES **HABITANTS** DES QUARTIERS, LES **ÉLUS**, LES **ACTEURS DE TERRAIN**, LES **RESPONSABLES DES POLITIQUES PUBLIQUES** – AUX DIFFÉRENTS NIVEAUX – ET LE **GOVERNEMENT**



Le décret n°2015-77 du 27 janvier 2015 relatif aux instances en charge de la politique de la Ville a redéfini le rôle et le fonctionnement du CNV.

CE QUI CHANGE
EN 2015

UN **NOUVEAU**
COLLÈGE
DE REPRÉSENTANTS
DES HABITANTS

UNE **NOUVELLE ATTRIBUTION**
EN MATIÈRE DE
LUTTE CONTRE LES
DISCRIMINATIONS

UN **ACCENT ACCRU**
SUR LA **THÉMATIQUE**
DU **DÉVELOPPEMENT**
ÉCONOMIQUE

UNE **ASSISE**
SCIENTIFIQUE
CONFORTÉE

Le CNV sera associé à la détermination du programme d'études de l'Observatoire national de la politique de la ville.

COMPOSITION

Le Conseil national des villes – présidé par le Premier ministre ou par le ministre en charge de la politique de la ville – compte **16 membres par collège**.

Ses deux vice-présidents sont désignés par le Premier ministre parmi les représentants des élus. Ils président un bureau composé de 8 membres (2 par collège), qui se réunit une fois par mois.

PORTRAIT-TYPE D'UN COLLÈGE DE REPRÉSENTANTS

➤ **16**
MEMBRES

➤ **MANDAT DE
3 ANS
RENOUVELABLE
UNE FOIS**

➤ **PARITÉ**

➤ **DIVERSITÉ
GÉOGRAPHIQUE,
POLITIQUE,
PROFESSIONNELLE...**



COLLÈGE DES
HABITANTS



COLLÈGE DES
ÉLUS



COLLÈGE DES
ACTEURS
ÉCONOMIQUES
& ASSOCIATIFS



COLLÈGE DES
PERSONNALITÉS
QUALIFIÉES

COLLÈGE « ÉLUS »

- **Valérie Létard, vice-présidente (sénatrice du Nord, présidente de Valenciennes Métropole)**
- **Olivier Klein, vice-président (maire de Clichy-sous-Bois)**
- Soraya Ammouche-Milhiet (maire adjointe de La Rochelle)
- Catherine Arenou (maire de Chanteloup-les-Vignes, vice-présidente du conseil départemental des Yvelines)
- Jacques Auzou (maire de Boulazac, président du Grand Périgueux)
- Chafik Hbila (maire-adjoint de Lorient)
- Michel Heinrich (maire d'Épinal, président de la communauté d'agglomération d'Épinal)
- Cécile Helle (maire d'Avignon)
- Hubert Julien-Lafferrère (maire du 9^{ème} arrondissement de Lyon)
- Marie-Odile Novelli (vice-présidente du conseil régional de Rhône-Alpes, conseillère municipale de Meylan)
- Jean Rottner (maire de Mulhouse)
- Karine Traval-Michelet (maire de Colomiers)

Ont été désignés par le Sénat :

- Dominique Estrosi-Sassone (sénatrice des Alpes Maritimes)
- Franck Montaugé (maire d'Auch, Sénateur du Gers)

Ont été désignés par l'Assemblée nationale :

- Monique Orphé (députée de 6^{ème} circonscription de La Réunion)
- Bernard Gérard (maire de Marcq-en-Baroeul, député de la 9^{ème} circonscription du Nord)

COLLÈGE « PERSONNALITÉS QUALIFIÉES »

- Salah Amokrane, TactiKollectif
- Frédéric Bardeau, Simplon.co
- Audrey Bricchet, Anaré
- Anne Charpy, Voisins malins
- Naïma Charaï, ex-présidente de l'Acse
- Alain Chouraqui, Camp des Mille
- Mathieu Cornieti, Impact Partenaires
- Samira Djouadi, Fondation TFI
- Saïd Hammouche, Mozaïk RH
- Mémona Hintermann-Affejée, journaliste
- Latifa Ibn Ziaten, association Imad pour la Jeunesse et la Paix
- Laurence Lascary, De l'autre côté du périph'
- Sarah Ourahmoune, Boxeuse (sélectionnée olympique)
- Christophe Paris, Association de la fondation étudiante pour la Ville
- Christophe Robert, Fondation Abbé Pierre
- Roger Vicot, Forum français pour la sécurité urbaine

COLLÈGE « ACTEURS ÉCONOMIQUES & SOCIAUX »

- Vincent Baholet, Fondation agir contre l'exclusion (Face)
- Clotilde Breaud, Comité national de liaison des régies de quartiers (CNLRQ)
- Emmanuel Bertin, Réseau Amadeus
- Patricia Charrier-Izel, IMS-Entreprendre pour la Cité
- Florence Emmanuelli, Club régionaux d'entreprises partenaires de l'Insertione (Crep)
- Maïté Errecart, Association pour le droit à l'initiative économique (Adie)
- Joël Fourny, Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA)
- Khalid Ida-Ali, Réseau des professionnels de la politique de la ville (IRDSU)
- Géraldine Lacroix, Caisse des dépôts (CDC)
- Daniel Lenoir, Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf)
- Laetitia Nonone, Coordination nationale « Pas Sans Nous »
- Agnès Parmentier, Chambre de commerce et de l'industrie (CCI)
- Raynald Rimbault, Nos quartiers ont des Talents (NQT)
- Denis Souillard, Centre de ressources pour la politique de la ville de Guyane
- Jean-Alain Steinfeld, Union sociale pour l'habitat (USH)
- Martine Wadier, Fédération nationale des centres sociaux (FNCS)

COLLÈGE « HABITANTS »

- Nadir Adrar, Conseil citoyen du Quartier Cœur de Village - Sarcelles (95)
- Rachid Boussad, Conseil citoyen, Quartiers Ouest - Roubaix (59)
- Fabienne Ferté, Conseil citoyen, Quartier Sainte-Foy la Grande-Pineuilh - Sainte-Foy La Grande (33)
- Lydie Gisquet, Conseil citoyen Quartier des Hautes Mardelles - Brunoy (91)
- Illham Gréfi, Conseil citoyen Bellefontaine-Milan, quartier Grand Mirail - Toulouse (31)
- Djamilia Haddou, Quartiers des États-Unis, Langlet Santy - Lyon (69)
- Christine Herichi, Conseil citoyen Château-Mahaudières - Rezé (44)
- Ahmed Imzil, Quartier du Belle Beille - Trélazé (49)
- Kévin Kamba, Quartier Hautes Roches - Pierre Bénite (69)
- Rachid Khaddouchi, Quartier de la Mosson - Montpellier (34)
- Isma Kharfi, Quartier Hautes Roches - Pierre Bénite (69)
- Micheline Mounet, Quartier Les Courtilles - Gennevilliers (92)
- Thierry Thouvenin, Cité des Musiciens - Bagneux (92)
- Ramata Woné, Conseil citoyen Quartier Libermann - Illkirch-Graffenstaden (67)
- Hakim Yazidi, Conseil citoyen du 11/12^{ème} - Marseille (13)
- Mouamir Zakaria, Quartier du Clos-du-Roy - Vierzon (18)

LA RÉPUBLIQUE EN ACTES

CONTACT PRESSE

Premier ministre
01 42 75 50 78/79
communication@pm.gouv.fr

Consulter le dossier complet sur :
www.gouvernement.fr/CIEC



@Ville_gouv
@Jeunes_gouv
@Sports_gouv
@Asso_gouv



www.ville.gouv.fr
www.jeunes.gouv.fr
www.sports.gouv.fr
www.associations.gouv.fr



/villegouvfr
/jeunes.gouv.fr
/sports.gouv.fr